

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 19 janvier 2021

23 aéroports du réseau du Groupe ADP lancent la Charte "Airports for Trust" et s'engagent pour la construction d'un avenir durable et responsable.

Le Groupe ADP et plusieurs partenaires appartenant au premier réseau aéroportuaire mondial – TAV Airports, Airport International Group (Amman), Liège Airports, ZAG (Zagreb), Nuevo Pudahuel (Santiago du Chili) et Ravinala Airports (Madagascar) – ont signé la Charte "Airports for Trust".

Par cette charte, ces signataires, - qui représentent 23 aéroports sur un total de 27 que compte actuellement le réseau du groupe - annoncent leur ambition commune de construire une industrie aéroportuaire encore plus durable et responsable, et leur volonté de le faire par une coopération étroite.

Tous les aéroports signataires de cette charte partagent une ambition commune : celle d'être des leaders en termes de protection de l'environnement, en étant exemplaires dans leur domaine d'action et en prenant des initiatives supplémentaires afin d'étendre leur politique à l'ensemble de la chaîne de valeur aéroportuaire.

À cet effet, la charte porte quatre grandes ambitions :

- ◆ **Tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant la neutralité carbone d'ici à 2030 pour l'ensemble des signataires.** Paris Aéroport a déjà réduit de 71% ses émissions de CO₂ par passager entre 2009 et 2019. À l'international, six aéroports du groupe (Izmir, Ankara, Antalya, Delhi, Hyderabad et Amman) ont déjà atteint la neutralité carbone selon les standards du programme de certification de l'ACI (Airports Council International) ;
- ◆ **Participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation** et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, Paris Aéroport prépare d'ores et déjà l'arrivée des carburants alternatifs durables et de l'avion à hydrogène pour permettre l'avènement d'une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- ◆ **Promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales** : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique en France, panneaux solaires à Bodrum, etc.) ;
- ◆ **Réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires** (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Créer de la valeur pour les territoires riverains

Les signataires sont convaincus que le développement harmonieux et durable des activités aéroportuaires doit être étroitement lié à la création de valeurs pour les communautés riveraines et donc à l'investissement dans le développement humain, à l'échelle locale, notamment à destination des jeunes.

L'amélioration de l'ancrage territorial de l'aéroport est un facteur d'innovation et de performance collective sur le long terme.

En conséquence, les aéroports signataires ambitionnent de :

- ◆ contribuer activement à **l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines et à la réduction de l'exposition au bruit** ;
- ◆ construire sur le long terme **une relation de confiance avec les territoires et les acteurs locaux** (particulièrement en matière de formation, d'insertion et d'emplois) ;
- ◆ **développer les retombées positives** de l'activité aéroportuaire pour les communautés riveraines ;
- ◆ **fédérer la communauté aéroportuaire** et agir ensemble pour maximiser les impacts positifs de l'activité aéroportuaire.

La charte "Airports for Trust" s'inscrit pleinement dans la raison d'être adoptée en 2020 par le Groupe ADP : « *accueillir les passagers, exploiter et imaginer des aéroports, de manière responsable et à travers le monde* ».

En tant que membres du premier réseau aéroportuaire mondial, ces 23 aéroports considèrent que leur responsabilité sociétale et environnementale ne se limite pas seulement à leurs équipes, aux passagers, clients, fournisseurs et acteurs de l'industrie aéroportuaire, mais concerne aussi l'ensemble des parties prenantes dans les pays où le groupe est présent.

Malgré la plus importante crise de l'histoire du transport aérien, le Groupe ADP et ses partenaires sont convaincus que cette période peut permettre de construire un avenir plus durable et responsable, et ainsi de renouer avec la confiance des citoyens, par une action résolue au service de l'environnement et des territoires.

La force de notre réseau

À travers cette charte, les signataires reconnaissent la nécessité **d'évaluer l'empreinte environnementale et socio-économique de leurs aéroports et d'en mesurer les progrès en toute transparence sur tous les objectifs mentionnés**. Ils se donnent pour objectif de faire progresser l'ensemble du réseau, grâce au partage d'expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

À l'occasion de la signature de la charte, **Augustin de Romanet, Président Directeur Général du Groupe ADP - Aéroports de Paris S.A** a déclaré : « *la charte "Airports for Trust" incarne une vision commune sur le devenir de notre industrie aéroportuaire. Alors que l'ensemble du transport aérien fait face avec la lutte contre le réchauffement climatique, à l'un des plus importants défis de son histoire, il peut se saisir de cette opportunité pour réinventer en profondeur son modèle industriel, imaginer et appliquer des procédés plus efficaces et plus responsables. Pour le Groupe ADP, il s'agit de réduire l'empreinte carbone et de renforcer les liens avec les communautés locales. Le Groupe ADP et ses partenaires sont déjà le premier réseau d'aéroports dans le monde et, avec la signature de cette charte, nous ambitionnons de devenir la première communauté aéroportuaire responsable à l'échelle mondiale.* »

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr